

**Assemblée générale**Distr. générale
3 avril 2020**Soixante-quatorzième session**

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**Résolution adoptée par l'Assemblée générale
le 31 mars 2020***[sans renvoi à une grande commission (A/74/L.50)]***74/261. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour****B¹***L'Assemblée générale,*

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Rappelant la résolution [1769 \(2007\)](#) du 31 juillet 2007, par laquelle le Conseil de sécurité a créé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour une période initiale de 12 mois commençant le 31 juillet 2007, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de l'Opération, dont la plus récente est la résolution [2495 \(2019\)](#) du 31 octobre 2019, portant prorogation jusqu'au 31 octobre 2020,

Rappelant également sa résolution [62/232 A](#) du 22 décembre 2007 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de l'Opération, dont la plus récente est la résolution [74/261 A](#) du 27 décembre 2019,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

¹ La résolution [74/261](#), qui figure à la section VI des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 49 (A/74/49)*, vol. I, porte dorénavant le numéro [74/261 A](#).

² [A/74/679](#).

³ [A/74/746](#).



Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

2. *Décide* d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, un crédit de 514 505 600 dollars des États-Unis destiné à financer le fonctionnement de l'Opération, y compris le montant de 388 198 700 dollars qu'elle a approuvé antérieurement pour l'Opération pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020 dans ses résolutions [73/278 B](#) du 3 juillet 2019 et [74/261 A](#) ;

Modalités de financement du crédit ouvert

3. *Décide*, compte tenu du montant de 388 198 700 dollars déjà réparti conformément à ses résolutions [73/278 B](#) et [74/261 A](#) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020, de répartir entre les États Membres un montant supplémentaire de 126 306 900 dollars destiné à financer le fonctionnement de l'Opération pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution [73/272](#) du 22 décembre 2018, et selon le barème des quotes-parts pour 2020, indiqué dans sa résolution [73/271](#) également du 22 décembre 2018 ;

4. *Décide* que, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, il sera déduit des sommes réparties en application du paragraphe 3 ci-dessus la part de chaque État Membre dans le montant de 3 464 700 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui représente le solde du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'Opération, soit 14 186 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

5. *Décide* de poursuivre à sa soixante-quatorzième session l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ».

31 mars 2020